

20-24 octobre 2025
Nadi (Fidji)

WPR/RC76/DJ/3

22 octobre 2025

Table des matières

I.	Programme de travail	2
II.	Compte rendu des séances	3
III.	Autres séances	8

Autres informations

Lieu de la session	Denarau Island Convention Centre, Sheraton Fiji Golf & Beach Resort, Denarau Island South
Distribution des documents	L'ensemble des documents de travail et des supports annexes est disponible sous forme électronique sur le site Web du Bureau régional de l'OMS pour le Pacifique occidental. Conformément aux pratiques en usage à l'OMS pour la tenue de « réunions vertes », les documents imprimés sont disponibles uniquement sur demande au bureau de renseignements de l'OMS, situé à l'extérieur de la salle de réunion plénière (à côté du cybercafé).
Diffusion vidéo en streaming	Les séances plénières seront diffusées sur le site Web et la chaîne YouTube de la Région OMS du Pacifique occidental, sur le portail du Comité régional , ainsi que sur l'application mobile WHO Events. Tout membre du public pourra suivre les débats retransmis en direct en anglais, en chinois et en français. Ceux-ci seront également disponibles sur le site Web du Bureau régional de l'OMS pour le Pacifique occidental.
Accès à Internet	L'accès sans fil à Internet est disponible dans toute l'enceinte du lieu où se tient le Comité régional. Le nom du réseau et le mot de passe peuvent être obtenus auprès du bureau de renseignements de l'OMS. Un cybercafé est situé à côté du bureau de renseignements de l'OMS, à l'extérieur de la salle de réunion plénière. Pour obtenir de l'aide, veuillez contacter le personnel d'assistance informatique du cybercafé.
Réunion des Rapporteuses et des Rapporteurs	Les réunions des Rapporteuses et des Rapporteurs se tiendront de lundi à mercredi à 17 h 15, après la clôture de la séance de l'après-midi, dans la salle de conférence Rewa.

Tolérance zéro à l'égard du harcèlement et de l'inconduite sexuelle	L'OMS applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de harcèlement et d'inconduite sexuelle commise durant l'une de ses manifestations ou dans ses locaux. Si un participant ou une participante rencontre un problème, il ou elle est prié de s'adresser à un membre du Secrétariat . Tous les problèmes soulevés seront traités consciencieusement et de manière confidentielle. Les signalements ou les plaintes peuvent également être adressés au Bureau des services de contrôle interne de l'OMS à l'adresse suivante : investigation@who.int .
Zone d'affichage	Les représentantes et représentants sont invités à consulter l'affichage situé juste après des portes de sortie de la salle des séances plénières. L'exposition de cette année, qui a pour thème <i>Weaving Health Futures : A Tapestry of Innovation, Collaboration and Community</i> , présente des initiatives conformes aux priorités de la session du Comité régional de cette année par le biais d'une sélection d'affiches, d'infographies et de publications destinées à informer et à inspirer les participantes et les participants. Consulter l'application mobile WHO Events pour plus d'informations.
Sécurité	Veuillez porter en permanence et de manière visible le badge qui vous a été remis par l'OMS pour la réunion, à l'intérieur de l'hôtel. La consommation d'alcool est interdite à toutes les réunions de l'OMS. Il est également interdit de fumer.

I. PROGRAMME DE TRAVAIL (MERCREDI 22 OCTOBRE 2025)

Points de
l'ordre du jour

9 h 00-12 h 00

- | | | |
|-----------|--|-------------------|
| 13 | Lutte contre l'alcoolisme | <i>WPR/RC76/7</i> |
| 15 | Coordination des travaux de l'Assemblée mondiale de la Santé, du Conseil exécutif et du Comité régional
15.1 Ordre du jour de la soixante-dix-septième session du Comité régional | <i>WPR/RC76/9</i> |

Points de
l'ordre du jour

14 h 00-17 h 00

- | | | |
|-----------|---|-------------------|
| 15 | Coordination des travaux de l'Assemblée mondiale de la Santé, du Conseil exécutif et du Comité régional
15.2 Activité de l'OMS dans les pays
15.3 Membres régionaux du Conseil
15.4 Points recommandés par l'Assemblée mondiale de la Santé et le Conseil exécutif | <i>WPR/RC76/9</i> |
|-----------|---|-------------------|

II. COMPTE RENDU DES SÉANCES (MARDI 21 OCTOBRE 2025)

Troisième séance

Président : D^r Ratu Atonio Rabici Lalabalavu,
Ministre de la santé et des services médicaux (Fidji)

Point 4 Allocation du Président entrant

Le Président entrant a remercié les États Membres de la confiance qu'ils lui ont témoignée en l'ayant élu à la présidence de la soixante-seizième session du Comité régional. Il a exprimé sa gratitude au Vice-Président entrant, ainsi qu'à la Rapporteuse et aux Rapporteurs, aux membres du Bureau et à la Présidente de la session précédente, qui ont accompli un travail remarquable. Il s'est résolument engagé à diriger le Comité régional tout au long de l'année difficile qui s'annonce. Il a souligné que la beauté et la force de la Région du Pacifique occidental résidaient dans sa diversité, mais a noté que les pays et les zones avaient aussi de nombreuses difficultés et possibilités en commun. Il a souhaité la bienvenue aux États Membres dans son pays, les Fidji, et a expliqué le concept de *veiwekani* – un sens profond de la relation et de la connexion entre personnes – qui incarne l'esprit de solidarité et de bienveillance sur lequel est fondée l'approche océanienne de la santé et de la résilience des communautés. Il a rappelé aux États Membres les questions importantes qui seraient abordées au cours de la semaine et la nécessité urgente d'agir. Il a salué l'ensemble des soignantes, des soignants et des responsables de la santé publique dans le Pacifique occidental, en insistant sur leur résilience et leur dévouement, garants du bon fonctionnement des systèmes de santé de la Région. Il a comparé la Région du Pacifique occidental à un grand cocotier dont les parties correspondraient aux différents pays et systèmes de santé et qui formeraient ensemble un système vivant, interdépendant et vital. En conclusion, le Président a pris un moment pour célébrer *Diwali*, la fête des lumières, et a encouragé chacune et chacun à être une lumière – une source de conseils, d'espoir et d'inspiration pour faire progresser la santé et le bien-être de toutes et tous.

Point 10

Changements climatiques et sécurité et résilience des systèmes de santé

Le Directeur régional a ouvert l'examen de ce point de l'ordre du jour et a indiqué que l'approbation par le Comité régional du *projet de Plan de mise en œuvre du plan d'action mondial sur les changements climatiques et la santé dans la Région du Pacifique occidental* serait un pas important dans la lutte contre la grave menace que font peser les changements climatiques sur la santé. Il a souligné les différents effets des changements climatiques dans la Région, notant en particulier les conséquences des impressionnants feux de brousse qui ont touché l'Australie en 2019 et en 2020 et du *dzud* que la Mongolie a connu l'année dernière. Environ 62 % des établissements de santé des pays et zones insulaires du Pacifique sont situés à moins de 500 mètres des côtes, ce qui les rend très vulnérables aux aléas climatiques, en particulier compte tenu de l'élévation des températures de surface et du niveau de la mer. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a qualifié ce défi sans précédent de « SOS sur la montée des eaux de la mer ».

Le Directeur régional a dit que le plan régional de mise en œuvre, élaboré en consultation avec les États Membres, vise à promouvoir le leadership du secteur de la santé en faisant des systèmes de santé un élément de la solution à la crise climatique, et à encourager les pays à agir pour rendre les systèmes de santé résilients face aux changements climatiques. Le plan énonce également des mesures prioritaires au niveau politique et opérationnel, propose des objectifs mesurables et définit des indicateurs pour suivre les progrès accomplis afin que les systèmes et les établissements de santé soient résilients, sobres en carbone et durables. Les États Membres pourraient agir plus vite en vue d'intégrer la santé dans les politiques et plans nationaux en faveur du climat ; de rejoindre l'Alliance pour une action transformatrice sur le climat et la santé (ATACH). de protéger les personnels de santé et de leur donner les moyens d'agir ; de renforcer les systèmes de surveillance et d'alerte rapide ; d'assurer l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de santé ; d'exploiter les mécanismes de financement ; et de renforcer la résilience urbaine et communautaire.

Une vidéo sur les changements climatiques et la sécurité et la résilience des systèmes de santé a été présentée.

Les représentantes et les représentants des États Membres suivants ont pris la parole (dans l'ordre) : Singapour, Malaisie, Viet Nam, Australie, Philippines, Brunéi Darussalam, Mongolie, Îles Salomon et Kiribati, Indonésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République de Corée, Japon, France, Nouvelle-Zélande, Tuvalu, Nouvelle-Calédonie, Territoires des États-Unis d'Amérique (Commonwealth des Îles Mariannes septentrionales), Chine, RAS de Hong Kong (Chine), États fédérés de Micronésie, Îles Marshall, Fidji, Tonga, Vanuatu et Palaos.

Des allocutions ont été prononcées au nom de l'Organisation mondiale des médecins de famille et de la Fédération internationale pharmaceutique.

Les États Membres ont fermement soutenu le projet de plan régional de mise en œuvre en tant qu'outil pratique pour que le *Plan d'action mondial sur les changements climatiques et la santé (2025-2028)* soit appliqué plus vite, en soulignant qu'il était urgent de renforcer l'état de préparation des systèmes de santé face à l'aggravation des effets du climat. Plusieurs pays ont indiqué que les changements climatiques menaçaient déjà les communautés et les infrastructures, car l'évolution de la situation météorologique et les catastrophes naturelles perturbent les systèmes alimentaires et les services de santé. Un certain nombre de pays ont exposé les efforts qu'ils déploient en vue de mettre en place des systèmes de santé résilients face aux changements climatiques, notamment la prise en compte du climat et de la

santé dans les stratégies nationales ; l'exploitation de solutions et de données numériques pour mieux comprendre les risques sanitaires liés au climat et suivre les progrès ; et l'application de mesures concrètes conformes au cadre pour des établissements de santé résilients face aux changements climatiques et écologiquement viables. Les pays ont également souligné l'importance de la solidarité et de l'innovation dans la Région pour faire progresser la mise en œuvre, notamment par le biais de partenariats intersectoriels et de plateformes régionales d'échange de connaissances. Les États Membres ont demandé que l'OMS continue à leur apporter un soutien pour le renforcement des capacités, le financement de l'action climatique et la coopération technique afin qu'aucun pays ne soit laissé de côté en ce qui concerne la protection de la santé contre les effets des changements climatiques.

Le Directeur du Centre Asie-Pacifique pour l'environnement et la santé dans la Région du Pacifique occidental a remercié les États Membres de leurs contributions et de leur engagement constant, et a réaffirmé qu'il importait de renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation pour assurer une mise en œuvre et la responsabilisation effectives. Il a remercié la République de Corée de soutenir généreusement et sans faille les activités régionales sur les changements climatiques, l'environnement et la santé.

Répondant aux interventions, la Directrice de la gestion des programmes a souligné l'importance de renforcer les indicateurs spécifiques, en notant que le Secrétariat contrôle actuellement des mesures quantitatives telles que l'accès à l'eau potable dans les établissements de santé. Elle a souligné qu'il fallait tenir compte de la santé, des systèmes alimentaires et les milieux urbains et insulaires, comme indiqué dans le Plan stratégique du Centre OMS Asie-Pacifique pour l'environnement et la santé (2025-2030). Elle a signalé les conséquences de l'élévation du niveau de la mer sur les déplacements et a suggéré de tirer parti des idées de la Commission de la revue *The Lancet* sur l'élévation du niveau de la mer, la santé et la justice. Elle a également souligné l'importance d'intégrer la météorologie aux données sanitaires, en particulier du point de vue de la santé environnementale, afin de mieux comprendre les effets du climat sur la santé, par exemple les risques liés à la chaleur.

Le Président a prié les Rapporteurs de rédiger un projet de résolution en conséquence.

Quatrième séance

Président : D^r Ratu Atonio Rabici Lalabalavu,
Ministre de la santé et des services médicaux (Fidji)

Point 11 Mise en œuvre des amendements au Règlement sanitaire international (2005)

Le Directeur régional a présenté le point de l'ordre du jour relatif à la mise en œuvre des récents amendements au Règlement sanitaire international (2005). Il a rappelé que les États Membres ont travaillé avec une détermination sans précédent pour renforcer l'architecture de la sécurité sanitaire mondiale à la suite de la pandémie de COVID-19, en négociant et en adoptant les amendements au RSI en 2024 puis l'Accord de l'OMS sur les pandémies cette année. Il s'agit dans les deux cas de décisions historiques.

Le Directeur régional a noté que les amendements au RSI, qui sont entrés en vigueur le 19 septembre 2025, introduisent de nouvelles obligations importantes pour les États Parties, notamment la désignation d'une autorité nationale compétente en matière de RSI et le renforcement des capacités

multisectorielles pour la sécurité sanitaire. Avec l'Accord de l'OMS sur les pandémies, ces amendements permettent de renforcer la préparation, l'équité et la solidarité dans l'ensemble de la Région du Pacifique occidental. Pour soutenir ce travail, le Comité régional a été invité à examiner le projet de plan régional, intitulé *Mise en œuvre des amendements au Règlement sanitaire international (2005) dans la Région du Pacifique occidental*, en vue de son approbation.

Une brève vidéo soulignant le rôle de plus en plus crucial de la sécurité sanitaire et la nécessité de mettre pleinement en œuvre les amendements du RSI de 2024 a été présentée.

Les représentantes et les représentants des États Membres suivants ont pris la parole (dans l'ordre) : Singapour, Malaisie, Philippines, Îles Salomon, Indonésie, République de Corée, Brunéi Darussalam, Cambodge, Nouvelle-Calédonie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Australie, Viet Nam, Chine, Îles Marshall, Japon, RAS de Hong Kong (Chine), États fédérés de Micronésie et Fidji.

Des allocutions en faveur de la mise en œuvre intégrale des amendements au RSI ont été prononcées au nom du Conseil international des infirmières et de la Fédération internationale de l'industrie du médicament.

La Directrice chargée des urgences au niveau régional a remercié les États Membres et les déléguées et délégués pour leur engagement et leur soutien résolu en faveur du projet de plan régional pour la *Mise en œuvre des amendements au Règlement sanitaire international (2005) dans la Région du Pacifique occidental*. Elle a reconnu que la Région est depuis longtemps à la pointe en matière de sécurité sanitaire et a félicité les nombreux pays qui progressent déjà dans la mise en œuvre des amendements au RSI, notamment en ayant désigné une autorité nationale compétente en matière de RSI, révisé les plans de lutte contre les pandémies et renforcé la coordination multisectorielle suivant l'approche « Une seule santé ».

Elle a salué les recommandations des États Membres tendant à renforcer encore la préparation régionale, notamment au moyen de systèmes d'alerte précoce et d'intervention, de solutions numériques et d'un appui technique adapté aux contextes et aux besoins nationaux. Elle a réaffirmé que la mise en œuvre du RSI relevait de la prérogative de chaque État Partie, conformément à ses propres structures juridiques, administratives et de santé publique, tout en encourageant la collaboration et la responsabilité mutuelle pour préserver la sécurité collective.

Consciente de la diversité de la Région du Pacifique occidental, la Directrice chargée des urgences au niveau régional a affirmé que les mesures prises à l'avenir tiendraient compte des différentes capacités, priorités et structures de gouvernance, en veillant à ce que la mise en œuvre reste dirigée par les pays et adaptée au contexte. Elle s'est également félicitée de l'appel résolu en faveur d'une collaboration renforcée et d'une responsabilité mutuelle entre les États Membres afin de préserver la sécurité sanitaire collective.

Enfin, la Directrice chargée des urgences au niveau régional a confirmé que ces contributions guideraient les consultations à venir avec les États Membres afin d'évaluer la situation régionale et de faire avancer les initiatives de préparation opérationnelle. Elle a remercié les États Membres de leur engagement et de leur solidarité continue pour que ces activités soient menées à bien.

La Directrice de la gestion des programmes a fait part de ses réflexions sur l'importance cruciale de l'engagement multisectoriel comme condition préalable à l'amélioration de la sécurité sanitaire et la résilience des systèmes. Elle a reconnu qu'il fallait assurer une coordination cohérente entre les

systèmes qui renforcent la résilience face aux changements climatiques et la mise en œuvre du RSI. Elle a souligné que le Secrétariat devait soutenir les États Membres à cet égard, en tenant compte des différences liées au contexte, à la population et aux ressources.

Le Président a prié les Rapporteurs de rédiger un projet de résolution en conséquence.

Point 12 Santé bucco-dentaire

Le Directeur régional a présenté le point de l'ordre du jour relatif à la santé bucco-dentaire, en notant que les maladies bucco-dentaires, qui touchent plus de 40 % de la population, sont les maladies non transmissibles les plus courantes dans la Région du Pacifique occidental. Après l'adoption de la *Stratégie et plan d'action mondiaux pour la santé bucco-dentaire 2023-2030* par l'Assemblée mondiale de la Santé, les États Membres de la Région ont été invités à prendre des mesures en matière de santé bucco-dentaire dans trois domaines prioritaires : l'intégration de la santé bucco-dentaire dans les soins de santé primaires ; la promotion de la santé bucco-dentaire tout au long de la vie ; et le renforcement de la gouvernance et de la recherche en santé bucco-dentaire, y compris l'élaboration de politiques et de stratégies nationales. Dans la Région, l'OMS s'est concertée avec les États Membres et d'autres parties prenantes pour élaborer le projet de *Plan de mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action mondiaux pour la santé bucco-dentaire dans la Région du Pacifique occidental*. Ce plan est conforme à la Déclaration de Bangkok sur la santé bucco-dentaire et à la vision régionale intitulée *Tisser la trame de la santé pour les familles, les communautés et les sociétés de la Région du Pacifique occidental (2025-2029)*.

Une vidéo sur l'amélioration de la santé bucco-dentaire pour parvenir à la couverture sanitaire universelle a été présentée.

Les représentantes et les représentants des États Membres suivants ont pris la parole (dans l'ordre) : Chine, Îles Salomon, Japon, Viet Nam, Nouvelle-Calédonie, Vanuatu, Palaos, Malaisie, RAS de Hong Kong (Chine), Tonga, République de Corée, France, Cambodge, Territoires des États-Unis d'Amérique (Commonwealth des Îles Mariannes septentrionales), Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Fidji, Îles Marshall et États fédérés de Micronésie.

Les représentantes et représentants de la Fédération dentaire internationale, de l'Association internationale de recherches dentaires et de la Global Self-Care Foundation ont fait des déclarations pour soutenir la résolution.

Les États Membres ont réaffirmé leur volonté de partager leurs expériences et de coopérer au niveau régional, avec l'aide du Secrétariat pour l'échange de connaissances et la collaboration technique. Les déléguées et délégués ont également pris note des divers efforts déployés pour tester sur le terrain la boîte à outils de formation en santé bucco-dentaire de l'OMS afin d'intégrer les services essentiels dans les soins de santé primaires, d'inclure les services de santé bucco-dentaire préventifs dans les programmes nationaux d'assurance et de mettre l'accent sur le renforcement des capacités des soignantes et des soignants qui assurent la prise en charge primaire. Ils ont insisté sur l'intégration de la santé bucco-dentaire dans les efforts de prévention des maladies non transmissibles, tels que la lutte antitabac, les taxes sur le sucre et l'étiquetage nutritionnel, et sur les approches communautaires, intersectorielles et de promotion de la santé tout au long de la vie. Plusieurs interventions ont mis en évidence les efforts visant à intégrer des indicateurs de santé bucco-dentaire dans les enquêtes nationales sur la santé et les systèmes d'information afin de renforcer la prise de décisions équitables et fondées sur des données.

Le Directeur de la Division Environnements sains et santé des populations a remercié les États Membres d'avoir fait des interventions extrêmement pertinentes et de soutenir fermement le projet de plan régional de mise en œuvre. Il a pris note des informations selon lesquelles de nombreux pays et zones ont élaboré des plans et des politiques nationaux intégrant la santé bucco-dentaire dans les systèmes de santé existants, notamment par le biais de mesures couvrant les soins de santé primaires, le renforcement des capacités, la sensibilisation des populations éloignées, la santé scolaire et l'utilisation d'outils numériques tels que l'intelligence artificielle (IA) pour rendre l'accès plus équitable.

En conclusion, le Directeur a rappelé les prochaines étapes de la mise en œuvre du plan régional de santé bucco-dentaire, dans le cadre de conseils techniques, de la collaboration et de l'échange de connaissances et de rapports d'étape réguliers. Il a répété que la collaboration permet de faire de la santé bucco-dentaire un élément central des soins de santé primaires, de la promotion de la santé et des efforts de renforcement des capacités afin que chacune et chacun puisse manger, parler et sourire tout au long de la vie.

Le Président a prié les Rapporteurs de rédiger un projet de résolution en conséquence.

III. AUTRES SÉANCES

Mercredi 22 octobre 2025

12 h 50-13 h 40 VIH et abus de substances psychoactives (Denarau Island Convention Centre)

Jeudi 23 octobre 2025

13 h 00-13 h 50 Systèmes de santé résilients face aux changements climatiques (Denarau Island Convention Centre)